

# Compte rendu du Conseil Municipal de Le Ribay Séance du 15 Novembre 2012

Le 15 Novembre 2012, à 18h30 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Ribay se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, André ROCTON

## 1°) Modification des Statuts du SIVU du Mont du Saule

Compte tenu de la volonté des élus du SIVU d'acquiescer, dans la mesure du possible, les terrains du site de la Loge Hamelin et le hangar du site de Belle Etoile, le conseil municipal du Ribay a accepté de modifier les statuts du syndicat. Il a décidé d'étendre les compétences du SIVU du Mont du Saule en lui permettant d'acquiescer les biens nécessaires au bon développement du projet global

## 2°) Atelier artisanal – Avenant 1 au marché de menuiseries Intérieures

Avec l'accord de la commission des marchés et des travaux, le conseil municipal a décidé de modifier l'escalier en bois et le garde-corps prévu dans l'atelier relais.

La nouvelle rambarde sera métallique et galvanisée. L'escalier changera de place et qu'il sera également métallique et galvanisé.

Dans ce cas, le conseil décide de conclure un avenant de diminution avec l'entreprise DESNOS dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de l'atelier relais : - 3 359.00 €

## 3°) Atelier artisanal : escalier et garde-corps

Vu la décision précédent, le conseil municipal décide de modifier l'escalier et le garde-corps prévu dans l'atelier communal et accepte la proposition de l'entreprise STRUCTURE METAL pour la fourniture et la pose d'un escalier et d'un garde-corps au prix de 3 228.00 € HT

## 4°) Atelier artisanal : Clôture

Du fait d'une erreur de compréhension et d'interprétation des devis pour la clôture de l'atelier artisanal, le conseil municipal a annulé la délibération du 6 juillet 2012 et approuvé les nouveaux devis :

- Fourniture et pose d'un portail coulissant de 4 m = 2 480 € HT (pas de changement)
- Fourniture et pose d'une clôture en panneaux rigide (tout autour du bâtiment) = 5 280.85 € HT

## 5°) Personnel communal : agence postale

Le Conseil municipal a décidé de renouveler le contrat de l'agent affecté à l'agence postale jusqu'au 31 décembre 2014, date de l'échéance de la convention de La Poste.

## 6°) Prime de fin d'année

Le conseil municipal a accordé aux agents de la commune une augmentation de 2.74 % par rapport aux primes de 2011

## 7°) Elèves en classe CLIS

Conformément à l'article R 212-21 du code de l'éducation, le conseil municipal a accepté de prendre en charge les frais de scolarisation d'un élève en classe CLIS à hauteur de 334.65 €.

## 8°) Le paratonnerre

Le conseil municipal renouvelle le contrat pour la vérification annuelle des installations extérieures de protection contre la foudre avec l'entreprise GOUGEON : Montant annuel révisable 132 € HT

**9°) Maintenance des extincteurs**

Suite à l'adjudication réalisée, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise EUROFEU (le Mans) pour la vérification, l'entretien et la fourniture annuel de matériels de sécurité incendie

**10°) Cimetière : Nouvelle cavurne**

Le conseil a accepté le devis de l'entreprise LEPINAY pour la fourniture et l'installation de 7 nouvelles cavures près du jardin du souvenir au cimetière. : Le montant de la prestation s'élève à 1 239.70 € HT

Les prix de revente de ces cavurnes est fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 220 € TTC

**11°) Permissions de voirie : France Télécom**

Le conseil municipal a accepté de proroger la permission de voirie des réseaux téléphonique de la route Nationale 12 de 15 an jusqu'au 31 décembre 2028.